

Requête en délivrance d'un brevet européen

Cadre réservé à l'administration	
1 Numéro de la demande :	MKEY
2 Date de réception (règle 35(2)) :	DREC
3 Date de réception à l'OEB (règle 35(4)) :	RENA
4 Date de dépôt :	

5 Il est demandé la délivrance d'un brevet européen et, conformément à l'article 94, l'examen de la demande

5.1 Le demandeur renonce à être invité, conformément à la règle 70(2), à déclarer s'il souhaite maintenir sa demande

Langue de la procédure : fr

Description et/ou revendications déposée(s) en : fr

6 Référence du demandeur ou du mandataire : BT-1158-CAZ02-FR-EP

Office de dépôt : EP

Demandeur 1

7-1 Nom : Cazes Maurice

8-1 Adresse : 1 rue des muses
64140 Billère
France

Nationalité (nom de l'Etat) : France

Etat du domicile ou du siège : France

14.1 Le/Chaque demandeur sollicite une réduction de taxes au titre de la règle 7bis(1) CBE et est une personne physique ou une entité au sens de la règle 7bis(2) CBE.

14.2 Le/Chaque demandeur sollicite une réduction de taxes au titre de la règle 7bis(3) CBE et est une micro-entité au sens de la règle 7bis(3) CBE.

Mandataire 1

15-1 Nom : A.P.I. Conseil

N° du groupement : 783

16-1 Adresse professionnelle : Technopole Helioparc 4 rue Jules Ferry
64000 PAU
France

17-1

Téléphone : +33559149357

17-1

Courriel : mail@api-conseil.com

Inventeur 1

22-1

Nom : Cazes Maurice

Adresse :
1 rue des muses
64140 Billère
France**24 Titre de l'invention**

Titre de l'invention :

SYSTÈME POUR L'AMÉNAGEMENT
INTERIEUR D'UN VÉHICULE, SYSTÈME
D'AMEUBLEMENT D'UNE ZONE DE
CHARGEMENT D'UN VÉHICULE ET VÉHICULE
ASSOCIÉ

25 Déclaration de priorité (règle 52)

Une déclaration de priorité est produite pour les demandes suivantes :

	Etat	Date de dépôt	Type	Numéro de la demande :	Les résultats de la recherche selon la règle 141(1) sont joints
Priorité 01	FR	23.12.2024	ap	2415199	<input checked="" type="checkbox"/> PRSR-1.pdf

25.2 Il est demandé à l'OEB de se procurer une copie certifiée conforme de la (des) demande(s) antérieure(s) suivante(s) (document(s) de priorité) au moyen du Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS), à l'aide du (des) code(s) d'accès ci-après :

	Requête	Numéro de la demande :	Code d'accès
Priorité 01	<input checked="" type="checkbox"/>	2415199	86EA

25.3 La présente demande est une traduction intégrale de la demande antérieure

25.4 Il n'est pas envisagé de produire une (autre) déclaration de priorité

26 Renvoi à une demande déposée antérieurement

27 Demande divisionnaire

28 Demande selon l'article 61(1)b)

29 Revendications

Nombre de revendications :

11

29.1 telles que jointes en annexe

29.2 telles que figurant dans la demande déposée antérieurement (voir rubrique 26.2)

29.3

Les revendications seront produites ultérieurement

30 figures

Il est proposé de publier l'abrégé avec la figure n°

1

31 Désignation d'Etats contractants

Tous les Etats contractants qui sont parties à la CBE lors du dépôt de la demande de brevet européen sont réputés désignés (voir article 79(1)).

32 Différents demandeurs pour différents Etats contractants

33 Extension / Validation

La présente demande est réputée constituer une requête en extension des effets de la demande de brevet européen et du brevet européen délivré sur la base de cette demande à tous les États non parties à la CBE avec lesquels des accords d'extension ou de validation sont en vigueur à la date du dépôt de la demande. Cette requête est toutefois réputée retirée si la taxe d'extension ou, le cas échéant, la taxe de validation n'est pas acquittée en temps utile.

33.1 Il est envisagé de payer la(les) taxe(s) d'extension pour les Etats suivants :

33.2 Il est envisagé de payer la(les) taxe(s) de validation pour les Etats suivants :

34 Matière biologique

38 Séquences de nucléotides et d'acides aminés

La description de la demande de brevet européen contient un listage de séquences.

38.2 Le listage de séquences est déposé au format XML, conformément à la norme ST.26 de l'OMPI.

Indications supplémentaires

39 Prière de fournir des copies supplémentaires des documents cités dans le rapport de recherche européenne

Nombre de jeux supplémentaires de copies :

40 Le remboursement de la taxe de recherche est demandé en vertu de l'article 9 du règlement relatif aux taxes

N° de la demande de brevet du rapport de recherche :

FR2415199

42 Paiement

Modalité de paiement

Débit du compte de dépôt

L'Office européen des brevets est autorisé à prélever du compte courant ci-après les taxes et frais repris à la rubrique Taxes.

Devise :

EUR

Numéro du compte courant :

28040670

Titulaire du compte :

A.P.I. Conseil

43 Remboursements

Les remboursements éventuels doivent être effectués sur le compte courant ci-contre ouvert auprès de l'OEB :

28040670

Titulaire du compte :

A.P.I. Conseil

Taxes

	Coefficient appliqué	Barème des taxes	Montant à payer
001 Taxe de dépôt - demande EP directe - en ligne	0.7	135.00	94.50
002 Taxe pour recherche européenne - Demandes déposées à compter du 01.07.2005	0.7	1 520.00	1 064.00
Total :		EUR	1 158.50

44-A Formulaires

Détails :

Fichier électronique :

A-1

Requête

comme ep-request.pdf

A-2

1. Désignation de l'inventeur

1. Inventeur

comme f1002-1.pdf

44-B Documents techniques

Nom du fichier original :

Fichier électronique :

B-1

Spécification

BT-1158-CAZ02-F
R-EP - Texte.docx
Description; 11 revendications; 9 figure(s); abrégé

SPECEPO-1.docx

44-C Autres documents

Nom du fichier original :

Fichier électronique :

C-1

1. Les résultats de la recherche selon la règle 141(1) sont joints

BT-1158-CAZ02-FR_
notification RRP.pdf

PRSR-1.pdf

45

Pouvoir général :

46 signature(s)

Lieu :

PAU

Date :

19 décembre 2025

Signé par :

/Picciau Jérôme/

Groupement :

A.P.I. Conseil

Nom du mandataire:

Picciau Jérôme

Fonction :

Mandataire

Fonction de la personne signataire : Mandataire